



## **Herbicide AIM EC**

### **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B simplifiée, sous-catégorie 3.10**

**Numéro de la demande :** 2020-5841  
**Demande :** Demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10 (nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit - mélanges en cuve)  
**Produit :** Herbicide Aim EC  
**Numéro d'homologation :** 28573  
**Principe actif (p.a.) :** carfentrazone-éthyle [CAE]  
**N° de document de l'ARLA :** 3227970

#### **Contexte**

L'herbicide Aim EC est homologué pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges, le brûlage des mauvaises herbes en présemis et la défoliation/le dessèchement des cultures figurant sur l'étiquette afin de faciliter la récolte. Pour obtenir des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

#### **But de la demande**

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Aim EC afin d'y inclure une référence générique à un adjuvant (c.-à-d. un surfactant non ionique [SNI] à 0,25 % v/v) pour le brûlage en présemis et les systèmes en jachère.

#### **Évaluations des propriétés chimiques et des effets sur la santé et l'environnement**

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, puisque celles-ci demeurent inchangées. L'évaluation des effets sur la santé et l'environnement n'est pas requise non plus, puisque le profil d'emploi, notamment les cultures traitées, les calendriers d'application et la dose maximale d'application demeurent inchangés.

#### **Évaluation de la valeur**

La modification des recommandations relatives aux adjuvants pour y inclure une référence générique à un SNI offrira aux utilisateurs une plus grande flexibilité au moment de choisir un SNI privilégié ou disponible.

Comme l'étiquette de l'herbicide Aim EC renferme déjà des recommandations précises pour certains SNI en particulier, il est acceptable d'inclure une référence plus générale aux adjuvants SNI pour une utilisation avec l'herbicide Aim EC appliqué pour un brûlage en présemis et dans les systèmes en jachère.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et estime que les renseignements fournis sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Aim EC afin d'y inclure une référence générique à un SNI pour le brûlage en présemis et les systèmes en jachère.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

3180159

### Référence

2020, AIM EC HERBICIDE (PCP No. 28573): Value Summary to Support Changes to Adjuvant Recommendations, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.4, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5.  
2020, Agricultural Use History - AIM EC Herbicide - Adjuvants, DACO: 10.2.4.

3180160

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9